


l'espace souvent beaucoup plus large du « local », celui de la ville ou du quartier, du pays ou du bassin de vie. À questionner les plus âgés, la qualité de vie à la vieillesse apparaît très liée à la capacité de se reconnaître comme partie intégrante d'un « tout » relationnel.

Le sentiment d'ancrage dans les relations entre pairs d'âge est parfois très fort : « on se connaît » et on se reconnaît, autour de certaines pratiques hors domicile (consommation, manifestations publiques...). Le succès des « clubs du troisième âge » tient lui-même pour beaucoup à la vivacité de ce sentiment partagé, inscrit dans un passé de contacts cultivés. Ces pratiques touchent à leurs limites avec la perte de mobilité, mais le sentiment peut s'entretenir par d'autres moyens, les médias de proximité, la radio ou le journal local.

Y participe également le regard à travers la fenêtre : voir à travers une paroi transparente ce qui se passe dans la rue fait partie des modes d'accès potentiels à l'espace public. La condition du vieillir s'évalue de façon

avant tout qualitative au regard des conditions d'accès à l'espace extra-familial et à l'urbain, soit d'une façon générale à la place dont disposent les plus âgés dans l'espace et dans la sphère publique.

Si l'on considère donc les formes d'inscription sociale des vieilles personnes dans leur diversité, la réflexion doit porter bien au-delà des relations d'« aide » à la vieillesse dépendante : il en va d'un autre propos qui questionne les politiques publiques sur le rôle qu'elles doivent jouer dans la sauvegarde des conditions d'intégration sociale et citoyenne.

Les réponses ne se situent sans doute pas dans le strict domaine de la gérontologie. Elles relèvent plutôt des politiques locales de développement social local, de l'action coordonnée entre interventions spécifiques et politiques non spécifiques orientées dans un sens de prévention des « risques » liés au vieillissement, par la promotion des relations intra- et inter-générationnelles. 

## Assumer ses choix, un risque à prendre jusqu'au bout de sa vie

**L**a réflexion menée par la Fondation de France, au sein du Programme « Personnes âgées », révèle la dérive que connaît notre société qui, sous couvert de prise en charge, tend à mettre en œuvre des pratiques sécuritaires qui vont à l'encontre du respect du droit à la décision de chacun. Pour sortir de cette impasse, il faut restaurer la notion d'échange réciproque, principe de base d'une société où chacun peut avoir le plaisir d'apporter, de recevoir et de rendre.

### De la responsabilité juridique à la responsabilité morale

Sur fond de judiciarisation de la société, « un glissement subtil de la notion de responsabilité fondée sur la faute vers une responsabilité fondée sur le risque » semble s'opérer. De plus en plus de directeurs disent ne pas vouloir de problèmes et, de fait, transmettent cette crainte aux personnels. Les propos de ce directeur de maison de retraite en témoignent : « Je suis obligé de privilégier ce qui diminue les coûts avant de privilégier la vie... Je ne dispose pas de locaux qui permettraient aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer de déambuler à leur guise, sans danger. Alors nous utilisons la contention et les médicaments ; d'ailleurs, je dois faire face à l'absentéisme du personnel qui culpabilise. »

Nombre de professionnels pour éviter d'engager leur responsabilité, placent les personnes âgées dans un milieu « surveillé » ou dans un cadre d'assistance, le plus souvent subi. On applique le sacro-saint principe de précaution supplantant toute nouvelle démarche de projet ou de réflexion. « Il y a de moins en moins de

*réflexions autour de l'engagement éthique ; ce n'est pas ce qui est demandé par les pouvoirs publics », nous confie un directeur. « Les établissements ne prennent plus le temps de réfléchir à leurs pratiques... alors, peut-être pour éviter de faire le constat de pratiques inadaptées, on ne veut pas voir, on a peur de ne pas faire ce qu'il faut, d'être pris en faute... »* L'épée de Damoclès de la responsabilité pèse au quotidien sur l'action des professionnels : il n'est pas si simple de sortir de l'obsession d'une responsabilité juridique au profit d'une responsabilité morale. La tentation est grande de s'en tenir au droit.

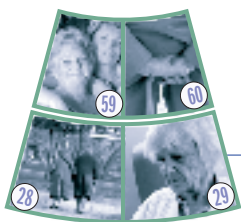
Ces pratiques abusives sont encouragées par plusieurs facteurs : manque de moyens, de temps, de personnels formés, pression toujours plus forte des familles inquiètes et refusant la moindre part de risque... Le décalage est énorme, entre les obligations liées au respect de la dignité et du consentement de la personne qui pèsent sur chacun des professionnels concernés et les moyens alloués par les autorités de tutelle des structures médico-sociales.

Une pression toujours plus forte s'exerce dans les établissements ou services à domicile pour normaliser leur fonctionnement et rationaliser leurs dépenses, avec les répercussions que l'on connaît sur l'autonomie des personnes. Paradoxe de pratiques sécuritaires alors que notre société prône et développe le culte de l'autonomie !

### Une prise en charge « sécuritaire »

*« Célibataire, 81 ans, sans famille pour m'aider, je suis séquestrée dans une maison de retraite. Si l'on ne vient*

**Patrice Leclerc**  
Responsable  
du Programme  
Personnes âgées,  
Fondation de France



## Les personnes âgées en situation de dépendance

*pas rapidement à mon secours, ma santé sera complètement compromise... Je n'ai pas le droit de téléphoner, ni de recevoir un appel. Ne me laissez pas crever comme un chien !»*

Selon l'enquête Handicap incapacité dépendance de l'Insee, parmi les 660 000 personnes hébergées en établissements pour personnes âgées, 45 % n'ont pour horizon quotidien que l'enceinte de l'établissement et 15 % se voient interdire toute sortie hors de la structure. Seuls 20 % des résidents en franchissent « assez souvent et sans aide » la porte. Les 55 % des personnes qui vivent en établissements et qui ne sont pas confinées au lit ou au fauteuil ne jouissent pas totalement de leur liberté d'aller et venir.

### **Jusqu'au bout de sa vie : vivre selon ses choix et prendre des risques...**

Le risque est inhérent à la vie. Boris Vian le rappelle dans *L'Arrache-Cœur*, où la mère est tellement angoissée par les risques encourus par ses enfants qu'elle finit par les enfermer dans des cages. Si la métaphore nous émeut en raison de l'âge des protagonistes, on peut la transposer aux personnes âgées et s'interroger sur la validité des mesures de contention encore en vigueur dans certains établissements.

La liberté de choix est un droit fondamental dont de plus en plus de personnes âgées sont privées sous prétexte de leur âge ou de leur vulnérabilité. S'il est de notre devoir de citoyen d'intervenir lorsque quelqu'un, volontairement ou non, se met en danger, la négation de la liberté d'autrui, même du plus faible, ne peut en aucun cas être l'ultime recours. En France, seuls les établissements psychiatriques sont susceptibles de restreindre la liberté d'autrui, et ce pour des raisons médicales clairement définies. Ainsi, mettre des barres de contention au lit, dire à une personne désorientée qu'elle ne peut sortir seule, sans une information préalable ou sans l'intégrer dans une démarche de soins, n'est pas justifiable et peut être sanctionné.

En aucun cas, l'âge de la personne ou son état de santé ne constituent, chez celui qui apporte son aide aux gestes quotidiens, une excuse le libérant de toute obligation de respect : ce respect est inhérent à la qualité d'être humain, il transcende l'âge, la race, la religion, la condition. La réaffirmation, par la loi du 4 mars 2002 sur le droit des malades, de l'importance du respect de l'intégrité de la personne humaine, stipule que la relation à autrui impose le respect de son corps et de son être dans sa totalité : un et indivisible. Faut-il que le refus d'altérité soit tellement ancré dans notre société que des chartes soient obligées de nous rappeler que la personne âgée est une personne... ?

### **Des initiatives pour vieillir autrement**

Dans une société de plus en plus hantée par le besoin de sécurité et le risque zéro, la Fondation de France ose promouvoir le principe de liberté d'aller et venir

des personnes âgées et leur reconnaître le droit de définir elles-mêmes leur itinéraire de fin de vie. Qu'y a-t-il de pire que d'avoir le sentiment d'être seulement une bouche à nourrir, un poids pour les autres, pour ses proches, pour la société ? Depuis 2000, plus de 70 initiatives soutenues par la Fondation de France ont créé une rupture avec certaines pratiques sécuritaires jugées inadmissibles.

On dit : « les établissements de retraite manquent de personnel, les services de soutien à domicile ne peuvent prendre en charge que la moitié des personnes qui en auraient besoin, les urgences des hôpitaux sont mal adaptées aux gens âgés » ; « la désertification des campagnes et l'anonymat des grandes villes aboutissent à un terrible isolement des vieux ».

Tout cela est juste, pourtant, pendant ce temps-là, avec des moyens modestes, dans nos quartiers, dans nos villages, de véritables aventuriers inventent de nouvelles façons de vieillir autrement.

Ces porteurs de projets prouvent qu'il est possible de « faire autrement » — quel que soit l'âge ou l'état de dépendance de la personne. Choisir son cadre de vie, être citoyen à part entière, gérer librement son argent, faire du vélo, vivre à son rythme et circuler à sa guise... font partie intégrante de leurs options et de leurs pratiques.

Vieillir autrement, ce n'est pas vieillir en bonne santé, jeunes et beaux, mais c'est pouvoir, jusqu'au bout de sa vie, devenir de plus en plus proche de sa vérité, de plus en plus proche de ce qu'on est dans toute sa profondeur et dans toute son ampleur. Des maisons de retraite ouvrent leur restaurant et leurs activités aux personnes âgées du voisinage, accueillent dans leurs locaux une crèche ou l'association des assistantes maternelles et deviennent maisons communes. Un bistrot de village prépare le repas des plus vieux et les réunit à l'heure du déjeuner...

Tous ces projets reposent sur une réflexion et une dynamique originale qui préservent la liberté de choix des intéressés : prise en compte personnalisée, écoute, respect des habitudes, implication des familles et de l'entourage.

### **Conclusion**

La Fondation de France, soucieuse de promouvoir sans cesse un autre regard sur le vieillissement et d'encourager des pratiques éthiques et respectueuses des personnes, réaffirme son attachement à la préservation de la dignité humaine.

Droit au choix, droit au risque jusqu'au bout de la vie ou risque de dépossession au moment de la vieillesse ? Shakespeare dénonçait déjà cette dérive, quand Régane s'adresse à son père, le roi Lear : « Ô monsieur ! Vous êtes vieux ; la nature confine en vous à ses bornes extrêmes. Vous devez être gouverné et conduit par quelque conseiller mieux instruit de votre état que vous-même. » Sujet d'actualité, à redécouvrir et à explorer sans cesse. 